

## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024 à 20H00

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre - HILAIRE Thierry - Mélanie BLANCHON — Isabelle SAGNOL - Johanes MARCON - MICHEL Julie - PACALON Thibaut - Christian BRUAS - BOUILLLOT Sylvain

**ABSENTS** : Francis NEBOIT - Pascal GRANDVAUX

**PRESIDENT** : M. Le Maire Jean-Pierre SANTY

### ORDRE DU JOUR :

- **DEMANDE DETR 2025 TRAVAUX DE VOIRIES SUITE INNONDATIONS**
- **DEMANDE FONDS VERT**
- **DEMANDE CAP 43**
- **DEMANDE SUBVENTION REGION BONUS RURALITE**
- **DEMANDE DETR POUR LE BATIMENT COMMUNAL**
- **MOTION DE PROJET DE LOI 2025**
- **REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR**
- **Questions diverses**

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2024

Monsieur Le Maire annonce qu'il y aura des délibérations non prévues à l'ordre de jour.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2025 – TRAVAUX SUR VOIRIE ET OUVRAGE D'ART**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a subi des dégâts sur la voirie (route et chemin ainsi que sur le pont de la Rochette à la suite des inondations du 17 octobre 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été reconnue au titre de catastrophe naturelle ;

Après avoir échangé avec les services de la préfecture et compte tenu du montant prévisible des travaux de remise en état, il a été convenu que plutôt de faire une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité, il est préférable de faire une demande exceptionnelle au titre de la DETR 2025 Fiche N°6 Création ou réparation de voirie communale y compris ouvrage d'art.

Monsieur le maire présente ci-après le plan de financement de cette demande de subvention en précisant que compte tenu de l'urgence de certains travaux certains ont déjà réalisés et payés.

Dépenses :

Travaux	Entreprise	Montant HT
Réparation du Pont de la Rochette	Entreprises Neyon et Frères (devis)	9 750.00 €
Chemin du Fanget	SDRTP Montregard Travaux faits	1 040.00 €
Travaux sur voies	SDRTP Montregard Travaux faits	9 402.91 €
Chemin des Peyrouses	SDRTP Montregard (devis)	24 650.50 €
Réparation chemin de la Rochette	MOUNIER.Jocelyn Tence (devis)	1 300.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>46 143.41 €</b>

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

Recettes

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR	DETR	sollicité	13 843,02 €	30,00%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours		13 843,02 €	30,00%
<b>TOTAL</b>			<b>27 686,05 €</b>	<b>60,00%</b>
Part de la collectivité	Fonds propres		18 457,36 €	40,00%
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>18 457,36 €</b>	<b>40,00%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>46 143,41 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 46 143.41€ Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention de 30 % au titre de la DETR 2025 soit 13 843.02 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité.**

<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 – RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL</b>
---

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous.

Pour la partie dépenses :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION</b>		
	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		A proratiser le cas échéant
Architecte	<b>MW Architecte Gauthier Magaud</b>	19 954.08 €
<b>Economiste</b>	<b>AVP ECONOMIE</b>	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>44 929.28 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions</b>		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Plâtrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>461 900.00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>506 829.28 €</b>

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>405 048,78 €</b>	<b>79,92%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>101 780,50 €</b>	<b>20,08%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>506 829,28 €</b>	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet au titre du fonds vert une subvention de 40 000 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité.**

<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CAP 43 (Conseil départemental de Haute-Loire) – RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL</b>
---

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous

Pour la partie dépenses :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Coût estimatif de l'opération</b>		
	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		A proratiser le cas échéant
Architecte	MW Architecte Gauthier Magaud	19 954.08 €
Economiste	AVP ECONOMIE	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>44 929.28 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions</b>		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Plâtrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>461 900.00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>506 829.28 €</b>

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>405 048,78 €</b>	<b>79,92%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>101 780,50 €</b>	<b>20,08%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>506 829,28 €</b>	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Haute-Loire une subvention de 48 000 euros au titre du dispositif Cap 43
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES – BONUS RURALITE - RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL</b>
---

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous

Pour la partie dépenses :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Coût estimatif de l'opération</b>		
	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		A proratiser le cas échéant
Architecte	<b>MW Architecte Gauthier Magaud</b>	19 954.08 €
<b>Economiste</b>	<b>AVP ECONOMIE</b>	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>44 929.28 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions</b>		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Platerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>461 900.00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>506 829.28 €</b>

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>405 048,78 €</b>	<b>79,92%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>101 780,50 €</b>	<b>20,08%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>506 829,28 €</b>	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 € Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention de 100 000 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2025 - RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL</b>
---

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous

Pour la partie dépenses :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Coût estimatif de l'opération</b>		
	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		A proratiser le cas échéant
Architecte	<b>MW Architecte Gauthier Magaud</b>	19 954.08 €
<b>Economiste</b>	<b>AVP ECONOMIE</b>	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>44 929.28 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions</b>		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Platrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>405 048,78 €</b>	<b>79,92%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>101 780,50 €</b>	<b>20,08%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>506 829,28 €</b>	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention de 30 % au titre de la DETR 2025 soit 152 048.78 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

<b>MOTION PROJET DE LOI 2025 DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE LOIRE</b>
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Haute-Loire sur une motion relative aux impacts financiers prévisibles pour les collectivités.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du texte de la motion lue par Monsieur le Maire (voir annexe) et après avoir délibéré, :

- Approuve la motion présentée par l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Haute-Loire

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

**REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR – COMITE D'ANIMATION 2024**

Hors de la présence de Monsieur Johanes MARCON, président du Comité d'Animation, et de Madame Julie MICHEL, trésorière du Comité d'Animation, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer la totalité de la taxe de séjour 2024 reversée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à la Commune, soit la somme totale de 9 000 €

POUR : 7      CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Johanes MARCON

Julie MICHEL

**ADMISSION EN NON VALEUR**

Sur proposition de la Trésorerie, le maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 2041.60 € sur l'exercice 2024 du budget eau et 1152.76 € du budget assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur le montant faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 2041.60 € sur le budget eau
- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 1152.76 € sur le budget Assainissement
- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits en dépenses au budget eau et Assainissement 2024 à l'article 6541

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER 2025 – RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous

Pour la partie dépenses :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Coût estimatif de l'opération</b>		
	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		A proratiser le cas échéant
Architecte	MW Architecte Gauthier Magaud	19 954.08 €
Economiste	AVP ECONOMIE	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>44 929.28 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions</b>		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Platrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>461 900.00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>506 829.28 €</b>

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>405 048,78 €</b>	<b>79,92%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>101 780,50 €</b>	<b>20,08%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>506 829,28 €</b>	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès du gestionnaire des Fonds Européens Leader sur le département de la Haute-Loire une subvention.
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL</b>
--

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires du budget Principal 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative suivante :
  - FONCTIONNEMENT DEPENSES
    - CHAPITRE 023– Article 023 : - 2 000.00 €
    - CHAPITRE 042 – Article 6811 : + 2 000.00 €
  - INVESTISSEMENT RECETTES
    - CHAPITRE 021– Article 021 : - 2 000.00 €
    - CHAPITRE 040 – Article 2815731 : + 2 000.00 €

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

**DEMANDE DE TRANSFERT DU PRET DU CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE ADOSSE AU BUDGET  
EAU**

Vu la délibération du 4 octobre 2024 de la commune de Saint Bonnet le Froid acceptant son adhésion au Syndicat des Eaux de Montregard pour la production et la distribution de l'eau

Vu les statuts du Syndicat des Eaux de Montregard approuvés en date du 29 novembre 2024 et portant sur l'adhésion de la commune de Saint Bonnet le Froid

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte tenu de l'adhésion évoquée ci-dessus, il est nécessaire de procéder à la date du 01/01/2025 au transfert du prêt :

Organisme prêteur : Crédit Agricole Loire Haute-Loire

N° du contrat : 00023442901

Date de dernière échéance : 01/12/2025

Au profit du Syndicat des Eaux de Montregard à compter du 01/01/2025.

Monsieur le Maire précise que pour le cas où les délais administratifs ne permettent pas de procéder à ce transfert dès le 01/01/2025, la commune assurera le paiement des premières échéances qui feront l'objet d'un remboursement par le Syndicat des Eaux de Montregard.

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

**DEMANDE DE TRANSFERT DU PRET DU CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE ADOSSE AU BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

Vu la délibération du 4 octobre 2024 de la commune de Saint Bonnet le Froid acceptant le transfert de la compétence assainissement individuel à Haut Pays du Velay Communauté

Vu les statuts de Haut Pays du Velay Communauté approuvés en date du 29 novembre 2024 et portant sur la prise de compétence assainissement individuel

Vu l'arrêté préfectoral validant ladite prise de compétence par Haut Pays du Velay Communauté en date du 4 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte tenu du transfert évoqué ci-dessus, il est nécessaire de procéder à la date du 01/01/2025 au transfert du prêt :

Organisme prêteur : Crédit Agricole Loire Haute-Loire

N° du contrat : 00000403711

Date de dernière échéance : 09/10/2024

Au profit de Haut Pays du Velay Communauté à compter du 01/01/2025.

Monsieur le Maire précise que pour le cas où les délais administratifs ne permettent pas de procéder à ce transfert dès le 01/01/2025, la commune assurera le paiement des premières échéances qui feront l'objet d'un remboursement par Haut Pays du Velay Communauté.

**Après échanges, Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition.**

**VOTE DU CONSEIL : Pour à l'unanimité**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

**QUESTION DIVERSES**

Le maire informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 5 janvier 2025 à la salle des trois vallées.

Une communication sera faite auprès des habitants

Le maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté nommant Pauline Bruas en tant qu'agent recenseur.

Le maire informe le conseil municipal que le bureau de Haut Pays du Velay Communauté, dans le cadre du transfert assainissement collectif, a fait des propositions pour les tarifs 2025.

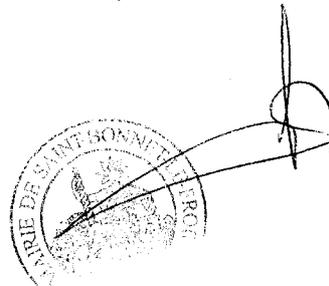
Le maire rappelle que les tarifs par tranche tels qu'ils existaient jusqu'à présent ne sont plus possibles et qu'il est nécessaire d'atteindre un cout du m3 (consommation + abonnement) de 1.2 euro HT sur la base d'une consommation de 120 M3.

La proposition pour Saint Bonnet s'appuie sur deux éléments une augmentation de l'abonnement annuel qui passe à 58 euros et un prix du M3 fixé à 0.72 euros HT

Ce choix permet de limiter l'augmentation auprès des gros consommateurs, même si elle significative. Quant aux particuliers, sur la base d'une consommation de 120 m3 l'augmentation est d'environ 18 euros par an.

Le maire précise que même si la compétence n'avait pas été transférée à Haut Pays du Velay communauté, ces augmentations auraient été nécessaires pour d'une part supprimer les tarifications par tranche, qui ne sont plus possibles, et, d'autre part atteindre les 1.2 euro au M3 en dessous duquel il n'est pas possible de mobiliser les subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Il est également proposé que sur l'ensemble de Haut Pays du Velay Communauté, à compter du 01/01/2025 le prix du raccordement à l'assainissement collectif sera de 1 500 euros par branchement.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-BONNET-LE-FROID' around the perimeter and a central emblem featuring a bird, likely a rooster, which is the coat of arms of the commune.

